

## **Mandat d'arrêt contre le président soudanais: La Coalition béninoise pour la Cour pénale internationale applaudit**

Les juges de la Chambre préliminaire de la Cour pénale internationale viennent d'émettre un mandat d'arrêt à l'encontre du président soudanais Omar El Béchir pour crimes contre l'humanité et crimes de guerre, et ce, après une analyse minutieuse des charges présentées par le Procureur Luis Moreno Ocampo.

La Coalition béninoise pour la CPI estime à juste titre que le gouvernement soudanais et le reste de la communauté internationale sont tenus, en vertu du droit international, de coopérer sans réserve avec la CPI. L'émission de ce mandat d'arrêt signifie clairement que les temps ont changé, que l'impunité n'est plus de mise, et qu'il y a défaut de pertinence de la qualité officielle pour les crimes de droit international.

Enfin la Coalition béninoise pour la Cour pénale internationale affirme sans ambages que la décision des juges internationaux va dans le bon sens, et que rien ne doit être fait pour brider l'oeuvre de justice qui leur incombe en vue de la paix et de la protection de la dignité humaine à travers le monde.

Fait le 6 mars 2009,

Le Président

Jean-Batispte Gnonhoue